

# DDDD PPPP Domaine Public

JAA 1002 Lausanne

25 juin 1999 - n° 1392  
Hebdomadaire romand  
Trente-sixième année

## Le conservatisme institutionnalisé

**L**A MOBILITÉ ACCRUE de la population dope les agglomérations. La gravitation démographique favorise les cantons de grande masse. Ce n'est pas sans conséquence politique. Le recensement décennal permet, par exemple, de corriger le nombre de conseillers nationaux attribués à chaque canton. Mais avec cette mini-adaptation, on est loin du compte.

La critique ordinaire porte en général sur le Conseil des États. La Constitution, en attribuant à chaque canton, indépendamment de sa population, deux sièges, ignore les déplacements démographiques. Il en résulte que le pouvoir des électeurs est d'autant plus fort, arithmétiquement, que le canton est petit. Comme la petite

Chambre dispose d'un pouvoir égal, à la virgule près, à celui du Conseil national, cette inégalité accrue est soumise à critique. Certains voudraient moduler la représentation des cantons comme le font d'autres États qui pratiquent le bicaméralisme. Mais le remède serait alors une entorse au principe du fédéralisme qui veut que l'on traite de manière égale des parties inégales. Et si cette règle est respectée dans toute sa rigueur, encore faut-il que l'autre chambre, le Conseil national réputé représenter le peuple, soit représentative sans distorsion. Or tel n'est pas le cas.

La Constitution prévoit que les deux cents députés du peuple sont élus à la proportionnelle et que chaque canton

forme une circonscription électorale ayant droit à, au moins, un siège. Or proportionnelle et découpage se contrarient: cinq cantons et demi-cantons n'ont droit qu'à un député, donc élu au système majoritaire. Cinq autres ont moins de cinq députés, ce qui rend l'application de la proportionnelle insatisfaisante, selon les critères mêmes du Tribunal fédéral. Dix se disputent entre cinq à dix sièges, ce qui met la barre très haut pour en arracher ou en faire basculer un. Six cantons seulement permettent un vote fin (Argovie, 15 sièges, Berne, 27, Genève, 11, St-Gall, 12, Vaud, 17, Zurich,

34). Certes l'absence de quorum pour les élections fédérales, les possibilités offertes par les apparentements

et les sous-apparements peuvent limiter la perte de suffrages. Il n'en demeure pas moins que la proportionnelle est rendue imparfaite par le découpage cantonal.

Les cantons ont l'avantage de représenter une circonscription naturelle et non manipulable. Mais il serait imaginable d'additionner à l'échelle nationale tous les suffrages de partis pour ensuite répartir les sièges par partis et cantons, comme dans le système allemand. Quel que soit le remède, le cumul d'un Conseil des États, fédéraliste et égalitaire, et d'un Conseil national à la proportionnelle biaisée donne un Parlement à prime conservatrice. La réforme du système doit figurer à l'ordre du jour.

AG

*La proportionnelle et le découpage se contrarient*

# Les Suisses n'ont-ils vraiment qu'une parole?

*La Fondation Suisse solidaire s'est embourbée dans les débats sur la politique de la Banque nationale.*

*Et la gauche s'est fait prendre dans une alliance contre nature avec l'Union démocratique du centre.*

L'ÉCHEC DE LA candidature de Sion à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver en 2006 a été vécu comme si l'étranger nous renvoyait une image ternie de la Suisse. On peut comprendre et partager la déception des Valaisans, unis derrière un projet fédérateur. Mais il faudrait aussi s'interroger sur la manière dont nous dessinons, sous notre seule responsabilité, un autoportrait caricatural. Le traitement du dossier de la Fondation Suisse solidaire en est la dernière retouche.

Le dossier s'est embourbé dans la rédaction de l'article instituant la Banque nationale. Il fallait, avant de pouvoir disposer de ses réserves d'or, découpler l'or et la monnaie. L'ancienne Constitution exigeait en effet que les billets de banque soient couverts par de l'or et des avoirs à court terme. La nouvelle Constitution se contente de parler «de réserves monétaires suffisantes, dont une part doit consister en or». Le découplage a donc lieu. Certes la Constitution n'autorise pas la libre disposition des réserves dégagées. Mais concernant la Fondation, qui requiert un acte législatif unique et qui n'institue pas une nouvelle règle permanente

de fonctionnement, il aurait été possible de recourir aux dispositions de la législation d'urgence.

Au lieu de cela on s'est perdu dans une bataille importante, mais scolastique sur les buts de la politique de la Banque nationale, comme si le texte actuel l'obligeant à «servir les intérêts généraux du pays» ne suffisait pas. Et le Conseil national, discutant de deux choses en même temps, et de la légitimité de la base constitutionnelle de la Fondation et de l'orientation de la politique de la BNS, a fait sombrer le tout. Lamentable.

L'article actuel de la Constitution permet à la BNS d'agir. Il n'y a donc pas péril, ni urgence. La Fondation en revanche est une promesse à tenir, dans les meilleurs délais, que ce soit par une loi ordinaire ou par le droit d'urgence. Il y a priorité morale. J'ai honte devant l'ensablement de ce projet avant même qu'il soit soumis au peuple. Quel manque de conduite et de tenue des responsables politiques. Insupportables les vantardises généreuses qu'on oublie le lendemain! Les Suisses s'irritent d'avoir été mal aimés et maltraités par un aréopage international. Se regardent-ils dans un miroir? *ag*

## Les socialistes piégés

SOCIALISTES ET DÉMOCRATES du centre, alliés pour l'occasion, ont contribué à l'échec du projet de nouvel article constitutionnel sur la monnaie. Mais dans cette affaire, la gauche s'est fait gruger.

L'UDC, on le sait, ne veut pas entendre parler de la Fondation Suisse solidaire, annoncée par Arnold Koller à l'occasion du jubilé de 1998. Or le nouvel article constitutionnel devait permettre de libérer les réserves de la Banque nationale notamment en faveur de la Fondation.

Les socialistes, eux, se sont fâchés parce que la disposition constitutionnelle fixe à la Banque nationale l'objectif prioritaire de la stabilité des prix. Une priorité mortelle pour l'emploi, clame la gauche.

Christoph Blocher avait d'abord annoncé qu'il ne s'opposerait pas à cet

article constitutionnel. En effet l'UDC a choisi l'arme de l'initiative populaire pour exiger l'affectation des réserves de la Banque nationale à l'AVS. Puis il a brusquement changé d'avis. Les socialistes auraient dû alors renoncer à leur opposition pour sauver la Fondation. D'autant plus que, avec ou sans article constitutionnel, la Banque nationale dispose de la plus grande indépendance dans la conduite de la politique monétaire. La gauche menait donc un combat purement symbolique, sans aucun enjeu substantiel. Piquée à son propre jeu, elle n'a pas su faire preuve de souplesse et isoler l'UDC dans son rôle d'opposition. Piètre démonstration d'un dérapage politique où la gauche se trouve prise dans les filets de l'UDC, au détriment d'un projet, la Fondation Suisse solidaire, qui peine à prendre forme. *jd*

# Une révolution camouflée

**Régime minceur pour l'armée, ouverture sans complexe à la coopération internationale, obligation de servir maintenue mais largement différenciée. En publiant son rapport «La sécurité par la coopération», le Conseil fédéral fait basculer la politique suisse du hérisson dans un autre monde. Cette révolution de doctrine doit encore se concrétiser dans des lois et des faits.**

LA MODE A changé. La Suisse n'est plus menacée d'invasion par une armée étrangère. L'Europe unie qui nous entoure nous accueillera dans le club quand nous le voudrons bien. Le bloc soviétique s'est effondré il y a dix ans déjà. Les stratèges n'éliminent pas définitivement la possibilité d'une confrontation avec l'Est. Mais elle présupposerait un changement fondamental du rapport de force économique et militaire que rien ne laisse présager. De toute manière, nous aurions alors largement le temps, au moins dix ans, pour nous adapter. Inutile donc de tenir sur pied de guerre une armée pléthorique pour défendre des frontières qu'aucun soldat étranger ne songe à franchir. Les menaces sont ailleurs. L'extrémisme violent, les violations des droits de l'homme, le crime organisé, les fractures sociales, les flots migratoires accroissent la vulnérabilité de nos sociétés modernes. Tous ces dangers ne peuvent être combattus qu'au moyen de mesures de sécurité multilatérales à long terme.

## Neutralité revisitée

Le Conseil fédéral le dit sur tous les tons: «La sécurité à laquelle la population a droit ne peut être obtenue de manière autonome» [...] En augmentant notre engagement sur le plan international dans le domaine de la sécurité, nous créons de meilleures conditions pour la sauvegarde de nos intérêts généraux et réduisons ainsi notre vulnérabilité à l'égard du chantage [...] Étant donné le peu de valeur que représente une défense suisse autonome à la frontière, une coopération étroite s'impose avec le système de sécurité européen en voie de création [...] Nos partenaires attendent notre contribution aux efforts de sécurité communs comme preuve de notre solidarité.»

L'évidente priorité accordée à la coopération internationale cadre mal avec le maintien d'une rigoureuse politique de neutralité. Un bon bout de

chemin a été accompli avec le rapport sur la neutralité de 1993 et les assouplissements intervenus depuis la fin de la guerre froide (voir DP 1390). La neutralité ne doit pas devenir un obstacle pour notre sécurité, affirmait la commission Brunner. Le Conseil fédéral reprend la formule à son compte et semble même prêt à plus d'audace encore. Il faut se demander si «le maintien de la neutralité permanente [...] permettra d'offrir, au XXI<sup>e</sup> siècle également la meilleure perception possible des intérêts de la Suisse en matière de politique extérieure et de politique de sécurité». En clair, le gouvernement ne croit plus guère aux vertus de la neutralité, mais utilise une rhétorique de camouflage pour ne pas effaroucher les troupes blochériennes de la Suisse indépendante et neutre.

Le Conseil fédéral va plus loin encore et n'exclut pas la participation à une alliance militaire. Il rappelle qu'en cas d'attaque militaire dirigée contre la Suisse, notre statut de neutralité devient caduc. Nous nous défendrons alors avec des pays alliés. Et rien ne nous interdit de nous protéger préventivement en concluant une alliance. Avec une OTAN devenue purement défensive?

## Vers une retraite de la grande armée

Armée 95 entendait diminuer d'un tiers l'effectif de notre armée de milice qui, avec plus de 600 000 hommes était l'une des plus nombreuses d'Europe. Sans mentionner de chiffres, le Conseil fédéral nous annonce une nouvelle réduction des effectifs. Elle sera sans doute considérable. On parle d'une armée limitée à 150 000 personnes. Une partie d'entre elles seront instruites aux tâches nouvelles: défense des bâtiments et installations publiques; sauvetage de la population; intervention à l'étranger

Malgré cet amaigrissement, le Conseil fédéral annonce qu'il entend maintenir pleinement l'obligation de

servir. L'explication de cette apparente contradiction est double.

- La diminution des effectifs mobilisables résultera pour une part de la réduction de la durée du service obligatoire. Les vieux resteront à la maison.

- L'obligation du service militaire va probablement se fondre dans une obligation générale pour les hommes de servir la collectivité. À côté de l'obligation de servir dans l'armée, on développera l'obligation de servir dans la protection de la population allant du service du feu à la protection des infrastructures en passant par les affaires sanitaires. Un lien sera fait entre ces deux types d'obligation.

Le Conseil fédéral reste vague dans ses projets. Il énumère plusieurs variantes prenant en compte la répartition des tâches de la protection de la population entre la Confédération, les cantons et les communes. Mais le chantier est ouvert en direction d'une obligation différenciée du service à la nation. Une idée défendue de longue date par *Domaine public!* at

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Forum: René Longet

Composition et maquette:

Anne Rivier, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

IAM SA, Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)

Site: <http://www.domainepublic.ch>

CCP: 10-15527-9

# L'autre visage de la Suisse

*Que conclure de l'échec de la candidature de Sion aux Jeux olympiques 2006? La Suisse, dans le domaine sportif, est prédominante. Une visibilité qui n'a peut-être pas plu à tout le monde.*

**R**EVENONS SUR L'ÉCHEC de la candidature de Sion aux Jeux olympiques et essayons de la mettre en perspective avec quelques autres événements récents de l'actualité. Les désormais fameuses « révélations » de Marc Hodler ont certes desservi l'ambition valaisanne, mais elles s'inscrivent dans un contexte beaucoup plus large. Explications.

• Il y a quelques mois la ville de Lausanne a été candidate à l'organisation des championnats d'Europe d'athlétisme. Le dossier était idéal: les dimensions du stade, la mise sur pied d'une compétition annuelle, sous le nom d'Athletissima, devenue en quelques années l'une des plus réputées, le soutien discret du CIO. Pourtant Lausanne n'avait aucune chance et, de fait, la ville n'a pas été choisie: Primo Nebbio, président de la fédération internationale d'athlétisme, un des grands apparatchiks du sport mondial, membre du CIO, n'aime pas la direction actuelle du mouvement olympique, et a, semble-t-il, tout fait pour que la capitale vaudoise n'obtienne pas ces championnats.

## Le poids des Suisses

• Voici une année presque jour pour jour, Sepp Blatter, Haut-Valaisan extraverti et polyglotte, a été élu président de la FIFA, la fédération internationale de football, sous les vivats extatiques de la presse helvétique qui voit en lui, avec raison, le Suisse détenant désormais la position la plus élevée dans le monde des organisations internationales. Pendant des mois, un seul candidat déclaré: le suédois Johansson, soutenu par toutes les grandes nations européennes du football, de l'Allemagne à l'Italie, passait pour le favori évident, élu à coup sûr.

Blatter s'est déclaré au dernier moment et l'a finalement emporté haut la main avec l'aide de la France, du Tiers-monde et le soutien de son prédécesseur, le brésilien Havelange, doyen d'âge du CIO, lui aussi grand apparatchik de l'olympisme... À remarquer que Sepp Blatter vient d'être coopté au CIO. La Suisse est désormais, avec l'Italie, la seule nation disposant de quatre cardinaux dans ce sacré collège (Marc Hodler, ex-président de la Fédération internationale de ski, Denis Oswald, qui préside aux destinées de l'aviron

dans le monde, René Fasel, patron du hockey sur glace et grand artisan de la venue des professionnels aux Jeux de Nagano et maintenant Sepp Blatter). Aucun d'entre eux n'est un poids léger. Leur influence pèse lourd.

• Dans les affaires de dopage, des médecins et des laboratoires suisses ont été en première ligne, intervenant dans la presse et prenant position. Plus qu'ailleurs sans doute, et peut-être pour faire oublier des compromissions plus anciennes, la presse et les médias ont pris des positions très tranchées et très visibles pour ces messieurs les patrons du sport mondial.

## Donneurs de leçon

Qu'en conclure? Dans le domaine de la vie internationale, notre pays est un centre sourd et muet. Lieu de rencontres, de bons offices et d'hébergement, il ne rend service et n'est reconnu qu'à condition d'être discret et aussi peu visible que possible.

Dans le sport, nous venons de le montrer, c'est tout le contraire. Non seulement, la Suisse héberge le CIO et certaines des fédérations sportives les plus importantes, à commencer par la première d'entre elle, la FIFA à Zurich, mais en plus nos compatriotes y occupent des positions de pouvoir, sont actifs, virulents, l'emportent souvent et parfois aussi, bien sûr, font des erreurs et s'exposent à de vigoureux retours de bâtons, d'autant qu'une certaine arrogance et un côté donneur de leçon ne suscitent pas forcément une adhésion sans failles à l'extérieur.

On pourrait même élargir cette réflexion à l'ouverture européenne de la Suisse. Toutes les personnalités politiques étrangères interrogées par la presse helvétique affirment qu'elles sont bien sûr tout à fait en faveur de l'entrée de notre pays dans l'Union européenne. Malentendu: elles pensent à la Suisse discrète, facile à vivre et qui paie. Mais l'Helvétie qui adhérera un jour sera sans doute frondeuse et maladroite comme Marc Hodler, dure, rusée et habile à la manœuvre comme Sepp Blatter, ironique, à la fois distante et chauvine comme le sont parfois nos médias. Nous découvrirons alors, comme viennent de la faire les Séduinois, que nous avons sans doute des partenaires, mais pas forcément des amis.

ig



# Les conditions de l'ouverture

*Et si la défense du service public dans le dossier de l'électricité était un combat d'arrière-garde?*

**D**ANS SON NOUVEAU projet de loi sur le marché de l'électricité, le Conseil fédéral propose une libéralisation plus rapide qu'initialement prévue: six ans au lieu de neuf, en trois étapes. Et si l'enjeu véritable résidait ailleurs?

Le Vorort et les consommateurs sont satisfaits de ce rythme accéléré, les électriciens helvétiques très fâchés et la gauche maugrée. L'option rapide choisie par le Conseil fédéral est pourtant à relativiser. À ce chapitre, l'Union européenne possède déjà une bonne longueur d'avance. Et la libéralisation complète du marché n'interviendra que six ans après la mise en vigueur de la loi, une loi encore loin d'être adoptée.

## L'ouverture des marchés profitera aux consommateurs

À gauche, on se réfugie derrière la nécessité de suivre le mouvement. L'adhésion se fait donc à contre-cœur. Une attitude confirmée par le récent congrès du parti socialiste suisse qui «n'est sur le principe pas favorable à une libéralisation du marché de l'électricité. En effet, sur les infrastructures lourdes, les monopoles publics sont nécessaires pour assurer la sécurité de l'approvisionnement et un service public équitable, ainsi que pour éviter une concentration du marché au sein de monopoles privés».

En réalité l'ouverture du marché ne peut que bénéficier aux consommateurs. Non seulement à cause de la baisse attendue des prix, mais aussi parce que les usagers pourront enfin choisir l'origine et la qualité de leur courant électrique et exiger, concurrence oblige, un service plus attentif à leurs besoins. Aujourd'hui ce consommateur est encore captif d'un seul fournisseur qui lui fait payer des investissements pharaoniques, parfois même en contradiction avec la volonté populaire – voir la participation suisse aux centrales nucléaires françaises –, et une organisation archaïque – un distributeur pour 7000 habitants – engendrant une jungle de tarifs. Sur le marché de l'électricité, le service public ne se comporte pas différemment des grands monopoles privés dans l'exercice

de leur pouvoir et montre tout autant d'insensibilité aux exigences environnementales. Dans ces conditions, on a peine à voir où réside l'équité du service public. Reste l'emploi. Mais faut-il lutter pour maintenir des places de travail dans un secteur mal organisé et peu sensible à la demande, donc à terme condamnées? Ou plutôt voir dans la libéralisation la possibilité de nouvelles occasions de travail?

## L'État définira les règles du jeu

La défense du statu quo et des rentes de situation qu'il procure ne vaut pas un combat d'arrière-garde sans perspective. L'enjeu réside bien plutôt dans les conditions fixées par les pouvoirs publics pour cette vaste redistribution des cartes. Car, il faut le rappeler, la libéralisation du marché de l'électricité ne dégage d'aucune manière les collectivités de leurs responsabilités et de leurs compétences. Et les futurs opérateurs en concurrence devront se plier

aux règles du jeu que l'État reste seul à définir.

## Mettre tous les œufs dans le même panier

Dans cette perspective, l'ouverture relativement rapide du marché de l'électricité doit impérativement se conjuguer avec l'introduction des taxes énergétiques en discussion actuellement devant les Chambres et, à terme, avec une réforme écologique de la fiscalité. Ainsi seront dégagés les moyens indispensables au développement des énergies renouvelables et à l'amortissement des ouvrages hydro-électriques les plus menacés par l'ouverture du marché.

Si le Vorort aspire à une libéralisation rapide et si les électriciens veulent sauvegarder leurs équipements dans un contexte de concurrence accrue, tous deux doivent se rallier clairement au projet de taxes énergétiques, un projet qu'ils persistent encore à refuser.

jd

## L'exemple norvégien

**E**N NORVÈGE, LIBÉRALISATION ne rime ni avec privatisation ni avec déréglementation. Aujourd'hui déjà les usagers ont tout loisir de changer de fournisseur, sans frais et chaque semaine si désiré. Les sociétés d'électricité, pour l'essentiel en mains des collectivités publiques, ont l'obligation de proposer des offres transparentes qui facilitent la comparaison. En une année, 90 000 ménages ont choisi un autre distributeur. En tête de liste des qualités prisées par le consommateur: le prix bien sûr, mais également la clarté de la facture, la rapidité de réponse aux demandes d'informations et la qualité de ces informations.

L'usager peut choisir entre plusieurs modèles de contrat, par exemple celui du prix variable, adapté deux à trois fois par an avec un préavis de deux semaines; celui du prix spot fixé chaque semaine ou encore à prix fixe, conclu

pour une semaine, un mois, un trimestre ou une année.

L'échéance n'est plus guère éloignée où l'on pourra acheter son courant électrique au kiosque du quartier en même temps que son journal, sous forme d'une carte à puce qu'il suffira d'introduire dans son compteur. Les entreprises électriques de Baden et d'Argovie testent actuellement un tel système. Le client bénéficiera d'une facture détaillée lui indiquant le moment, le prix et le volume de sa consommation. Cette transparence favorisera une consommation mieux adaptée à l'évolution des tarifs et contribuera donc à décharger le réseau. La baisse des tarifs ne conduit donc pas obligatoirement au gaspillage. À terme on peut même imaginer des contrats taillés sur mesure en fonction de l'appel de puissance de l'usager ou de l'origine de l'énergie désirée.

jd

# 3 juin-19 juin: deux dates, deux défaites, une leçon

Par René Longet, député au Grand Conseil genevois

**Entre le rejet de l'assurance maternité, le durcissement de la politique d'asile et l'échec de Sion aux JO, la Suisse vit des jours sombres. Analyse.**

**T**RIPLE ÉCHEC, POUR les femmes et pour les défenseurs des droits de l'homme. Le 13 juin, le peuple plébiscite deux textes rendant plus dures encore les conditions de l'asile en Suisse, et balaye l'assurance maternité.

Échec à nouveau, le 19 juin, devant le CIO – instance dont le fonctionnement, voire l'existence même, tient du scandale — du projet des JO 2006 à Sion. Y a-t-il des points de convergence entre ces événements? Qu'ont-ils à nous dire?

On connaît la méfiance latente du Suisse à l'égard de qui provient d'ailleurs (alors que peu de pays sont dépendants comme le nôtre des relations extérieures – mais peut-être ceci explique-t-il cela). Méfiance qui s'est exprimée à de nombreuses reprises contre des pas, même petits, vers le droit de vote des étrangers, droit qui exprimerait la richesse que constituent les appartenances multiples: unis parce que différents.

Méfiance que la guerre des Balkans avec son cortège médiatisé jour après jour de centaines de milliers de personnes chassées de chez elles n'a pu infléchir. Individuellement souvent très solidaires (la Chaîne du Bonheur en sait quelque chose) c'est collectivement que cela se gâte. Malheureusement, c'est bien collectivement que le destin des nations se modèle.

Maternité maintenant. Ce n'est pas la première fois que la Suisse est plus conservatrice, quand il est question du social, que ses élus – si faire se peut. Parfois le vote négatif est salutaire quand il s'agit de défaire de douteuses libéralisations du droit du travail, ou ce même 13 juin pour sauver le quart de rente Al. Mais que le vote positif nous est difficile! On se rappelle des 40 heures, du droit de licencier, et de bien d'autres propositions rejetées. Pas plus que la triste réalité

des Balkans n'a pu assouplir les positions en matière d'asile, la triste réalité des progrès de l'exclusion (économique, culturelle, sociale, en termes de pouvoirs sur sa vie) n'a réussi à réorienter la conscience collective. Curieux peuple qui refuse de réaliser ce qu'il s'était préalablement prescrit, voici 54 ans, et qui oublie que la cohésion sociale est elle aussi constitutive de cohésion nationale!

## En instance de divorce

Mais le point principal n'est pas là. Le choc frontal, brutal, c'est celui des langues. Canton par canton, région par région, commune par commune, le constat est irréfutable, tranchant au scalpel la Suisse selon les régions linguistiques. Ici 75% de oui, là-bas 75% de non. J'ai cru naïvement que le 6 décembre s'expliquait certes par le choc des cultures, lesquelles déterminent des perceptions opposées de ce que doit être notre trajectoire nationale. Mais on s'était caché les yeux, bercé d'illusions. Oui, le clivage socioprofessionnel ou la pyramide des âges, le conflit ville-campagne, cela a joué. Mais cela a surtout occulté l'essentiel: deux parties du pays qui passent de la coexistence à la juxtaposition, de la juxtaposition à l'agacement, de l'agacement à l'incompréhension. Une majorité encore fait un effort, rationalise sa colère, les femmes et les hommes de bonne volonté sont encore là. Mais précisément, quand il faut s'efforcer, se raisonner, être bien disposé pour supporter l'autre, c'est que le naturel n'y est plus. Qui pourra empêcher le vieux couple de divorcer? Quand les bonnes volontés se démobiliseront, quand ceux qui font des efforts seront fatigués d'en faire, un autre choc éclatera.

Jacques Pilet l'écrivait dimanche 20 juin dans le *Sonntagsblick*: d'autres nations pluriculturelles ont péri, de par le monde, après des décennies de bonne entente, et une période d'insidieux délitement. Il ne manque plus alors qu'un boutefeu. Or, en Suisse nous assistons, nous rappelle-t-il, à l'éclosion du premier parti politique uniquement alémanique et qui réduit précisément la Suisse à sa part majoritaire: le premier parti nationaliste suisse-allemand, l'UDC de Christoph Blocher.

À nous de réagir, de crier haut et fort que ceux qui, majoritaires, ne supportent plus de partager le pays équitablement et de plein droit avec ses composantes minoritaires, sont les premiers fossoyeurs de cette Suisse dont ils se réclament.

Jamais l'idée suisse ne m'a paru si fragile que ces jours. Prenons-en bien soin, les pays multiculturels se font rares...

Sion 2006 enfin. Peu d'actions n'ont été si bien préparées, de dossiers olympiques si bien ficelés que celui de notre candidature. Or, c'est l'échec. Le CIO doit disparaître sous sa forme actuelle, cela est clair, connaître démocratie et transparence. Et on pourra reparler de sport quand on en aura banni le fric et le dopage. Mais au-delà de cela, on ne m'enlèvera pas l'idée que l'image de la Suisse est également en cause. Suisse riche qui reste à l'écart de l'UE et de l'ONU et dont on ne sait pas trop où, avec qui et contre qui elle est. Suisse qui peine tant à moraliser ses flux financiers. Un pays vu par l'extérieur comme un pays de nains de jardin, un peu ringard, roublard, crispé, appliqué jusque dans le sourire de nos armaillis en chef. En réalité, il s'agit de comprendre qu'on ne peut exprimer chaque jour sa superbe quand chaque jour on a besoin des autres.

Enfin, le 13 juin, la crise d'identité a augmenté d'un cran à l'intérieur, et le 19 juin, elle nous a pénalisés à l'extérieur. La sanction externe n'a pas manqué. La sanction interne sera tout autant au rendez-vous. Elle sera autrement plus dure. Avis à ceux qui en ont assez de perdre!

## Médias

CHRISTOPHE BÜCHI, correspondant en Suisse romande de *Die Weltwoche* a publié (no 23) le résultat de ses recherches sur l'origine de l'expression «Röstigraben». Sa plus ancienne référence est de 1979. Qui dit mieux? À noter que la diffusion du mot «Rösti» en Suisse alémanique n'est pas très ancienne. À l'origine c'était un mot strictement bernois.

cfp

# Les organisateurs trinquent

*Les organisateurs de mesures actives destinées aux chômeuses et chômeurs sont en crise. Explications.*

**A**VRIL 1999. L'ŒUVRE suisse d'entraide ouvrière (OSEO) vaudoise annonce, dans un bref communiqué, qu'elle licencie tout son personnel, direction comprise. Que s'est-il donc passé pour qu'une organisation, parrainée par l'USS et le Parti socialiste suisse, connue dans toute la Suisse pour ses activités dans le Tiers-Monde et ses compétences dans le domaine du chômage en Suisse soit contrainte de fermer provisoirement ses portes et de restructurer missions et personnel?

À y voir de plus près, tous les organisateurs de mesures actives pour chômeurs sont en crise. Une crise que la baisse du chômage n'élucide que partiellement. Explications.

## Au bout de la chaîne

La mise en application de la loi sur l'assurance chômage et invalidité (LACI) emprunte une procédure compliquée et de plus mal coordonnée. L'Office fédéral de l'économie (OFDE) impose un quota de 25000 mesures actives de réinsertion réparties sur les cantons. Ceux-ci engagent alors des fondations, associations ou syndicats, chargés de proposer et de mettre sur pied des cours, des formations complémentaires ou des emplois temporaires subventionnés. Aux employés des offices régionaux de placement ensuite d'astreindre les bénéficiaires des indemnités chômage à suivre ces programmes.

## Quelques chiffres

**E**N AVRIL 1999, il y avait 200000 demandeurs d'emploi inscrits. Il fait distinguer les demandeurs d'emploi inscrits des chômeurs inscrits. Les chômeurs inscrits sont les demandeurs d'emploi n'exerçant pas d'activité lucrative au-delà de six heures par semaine et qui sont disponibles pour le marché du travail.

Les demandeurs d'emploi comprennent les personnes suivant une mesure active de l'assurance chômage, les personnes en «gain intermédiaire» et non immédiatement disponibles pour le marché du travail. À fin avril, la Suisse comptait 183055 demandeurs d'emploi inscrits, dont 105912 chômeurs.

Pour être plus précis, 390000 personnes peuvent s'inscrire, en une année, auprès d'un office du travail. Chaque mois, 15000 personnes perdent leur emploi, alors que 12000 autres en retrouvent un.

Une personne sur trois environ ne retrouve jamais de travail, ou que temporairement.

Dans cette délégation des compétences, les organisateurs de mesures actives se retrouvent au bout de la chaîne, tributaires de la sagacité des placeurs, mais en première ligne pour assumer les risques financiers. Si les programmes ne sont pas remplis à 100% – de fait, on constate une sous-utilisation des mesures à hauteur de 30% – alors la subvention fédérale ne couvre pas les frais engagés.

La Confédération dicte les besoins, les cantons appliquent et les associations trinquent. Comme dit Michel Cornut, président de l'Association des organisateurs de mesures actives en Suisse, «c'est comme si vous commandez un plat dans un restaurant et que, puisque vous en mangez la moitié, vous n'en payez que la moitié».

Ce système de sous-traitance et de mise en concurrence des prestataires de service favorise la pléthore de mesures. Les services cantonaux s'abstiennent ainsi d'évaluer les besoins, de sérier les demandes et d'agir sur l'offre. Au fond, l'État attend que le marché des mesures actives fasse son propre tri.

## Les carences de la loi

Aux obstacles de mise en application s'ajoutent ceux contenus dans la législation. La deuxième révision de la LACI commence à porter ses (mauvais) fruits. Jusqu'au 31 décembre 1997, la participation à un programme d'emplois temporaires était reconnue

comme période de cotisation à l'assurance chômage. Raison pour laquelle cantons et communes ont multiplié les programmes destinés aux chômeurs en fin de droit et les ont limités à six mois, le temps nécessaire à la reconstitution du droit aux prestations de l'assurance chômage. Or aujourd'hui l'emploi temporaire subventionné n'est plus reconnu comme période de cotisation – alors que les assurés continuent de cotiser. C'est ainsi qu'apparaît un nouveau cercle de travailleurs sans statut, mais que l'on ne considère plus comme des chômeurs. Des non-chômeurs, non travailleurs mais qui néanmoins mettent leurs compétences au service d'une collectivité, d'une institution d'intérêt public ou d'une entreprise. Des personnes, qui, passée leur période d'indemnités chômage, se retrouvent en fin de droit.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des problèmes, la loi permet aux placeurs d'assigner les chômeurs à un programme d'emplois temporaires subventionnés. Dès lors, il y a toutes les raisons de penser qu'une personne à la recherche d'un emploi va privilégier une activité professionnelle à durée déterminée, même en dessous de ses compétences, à un programme de réinsertion professionnelle, même efficace et formateur.

## Développer la coordination

Il est important que les organisateurs de mesures actives en Suisse agissent pour passer un contrat clair avec les autorités cantonales. Dans le canton de Vaud, une solution est en passe d'être trouvée: le service de l'emploi devrait jouer son rôle de coordinateur entre les différents acteurs. Au lieu de favoriser la concurrence, on va privilégier la complémentarité entre les différentes institutions organisatrices. On améliorerait ainsi la collaboration tant avec les autorités qu'entre les organisateurs. Enfin, canton et institutions élaboreraient un contrat impliquant la définition claire des besoins, accompagnée d'une garantie financière suivant le volume des prestations. Enfin, la loi devrait encourager la participation volontaire des demandeurs d'emploi aux mesures actives plutôt qu'exiger la contrainte.

gs



# Un si beau spécimen

## Quand les poules avaient des dents.

**M**A GRAND-MÈRE. JE la vois encore, l'œil sec et noir pointé sur sa cible. Je l'entends déclarer, péremptoire, dans un semblant de guerre qui commence :

– C'est celui-là, et pas un autre, Madame Steiner.

La paysanne hésite, s'essuie longuement les mains sur le mitan bombé de son tablier. Bleu fleur de lin, rêche comme la paille, le tablier, quand elle me presse contre elle dans un élan bonasse.

– C'est que, justement, je l'avais réservé pour nous, Madame, pour l'anniversaire de mon mari. L'autre aussi, le leghorn, non, le gros brun sous l'échelle. Ils sont à juste à point, vous comprenez. On sera huit. Mes beaux-parents, c'est pas si souvent qu'ils arrivent à se libérer, avec le bétail et tout...

Le Bas-Vully, l'été, la maison de famille, la fermière et son poulailler. Un paradis plein sud, les rives du lac plus exotiques que le Rimini de mes copines. Sous le laser du soleil à son zénith, les blés font le dos rond. En dessus, les balcons maraîchers et les vignes déjà lourdes qui dévalent les coteaux sablonneux. Vacances interminables, où les jours se suivent et se ressemblent, levers joyeux, couchers forcés, nuits de plomb, hachées d'orages et piquées de moustiques.

– Prenez-en donc un blanc. Ou un des pattes noires, là-bas sous le cerisier. Ils sont un peu jeunes mais vous allez vous régaler. Je vous le plumerai, cette fois, ça vous gagnera du temps.

– Ah non, la petite serait trop déçue, pas vrai, cocotte ?

Ma grand-mère et moi, sur le banc de bois dans la cour pavée d'ombre, tôt le matin. Par les fenêtres, on entend ma mère laver les tasses du petit déjeuner et mon père chanter en se rasant. De la ferme en face, un appel strident, un cri rauque, et voilà que Marcel le Colosse, fils aîné des Steiner, traverse la route pour venir nous livrer le poulet. Le portail grince, les chiens aboient. Marcel me nargue, le cou brisé de la volaille sur l'épaule, telle la lanière d'un formidable sac à dos. Ma grand-mère attend, la main droite plongée dans une bassine d'eau. Le poulet atterrit sur son giron. Le spectacle débute. Gouttelettes, penne ou plumules,

ça vole de partout, je ris, je saute au ciel, j'applaudis ma grand-mère transformée en édreton. Ce prologue achevé, nous nous replions à l'intérieur. Devant l'évier de pierre, j'assiste, hypnotisée, aux trois opérations radicales. Guillotinage raté, répété sans état d'âme, vidange aux rougeoiements obscènes, flambage enfin, des duvets récalcitrants sur la flamme bleue du butagaz, dans des relents de chair brûlée. Ces odeurs, en timbres de ma mémoire. Soufre et terre battue des caves, senteur âcre des greniers aux poutres noircies de grappes de chauves-souris, moiteur savonnée de la chambre à lessive. À la cuisine, des mélanges plus subtils : vieil âtre et cendres mortes, ail pilé, thym froissé, lait tiédi virant au yoghourt sous la cloche immaculée d'un torchon mi-fil, fruits tombés ramenés du verger, posés sur la tablette du manteau de cheminée.

*Marcel me nargue,  
le cou brisé de la  
volaille sur l'épaule,  
telle la lanière d'un  
formidable sac à dos*

– Je vous l'achète au prix que vous voudrez, ce poulet-là, Madame Steiner.

Madame Steiner temporise. Nous emmène au potager, nous balade de poireaux en haricots, puis nous refoule vers les plates-bandes de fleurs, sa fierté. Elle y compose un bouquet de dahlias jaunes, de cosmos roses, de gueules de loup pourpres à la langue barbouillée de pollen. Plus les couleurs pètent, plus son sourire éclate. J'entends le sifflement du couteau sur les tiges raidies, le souffle court de la coupeuse, le craquement des genoux pliés sous la charge de son derrière placide.

– Je vous ajoute un brin d'asparagus, pour l'harmonie, ça complète pas mal, l'asparagus.

Ma grand-mère remercie. Elle est de bonne humeur. La culture, elle pratique, elle connaît. Elle soupèse les tomates (mettez m'en une douzaine, de la même grandeur, si possible), caresse

les plants d'épinards, s'inquiète de la petite taille des pommes de terre (vous n'oubliez pas mes cinquante kilos pour la garde) et s'indigne devant les feuilles lacérées des choux.

– Saloperie de chenilles, assène Madame Steiner en pur patois broyard, les poignets cassés sur les reins. Ma fi, c'est la nature qui commande, nous, on fait ce qu'on peut, hein, Madame Rivier!

Profitant de cette provisoire alliance féminine, je m'échappe, cours aux espaliers du mur du fond. Je me fais gourmander. La poire n'est jamais à point, la pêche trop dure, et l'abricot exclusivement destiné à la confiture. Quant aux haies de framboisiers, elles sont inviolables, à la ferme comme à la maison.

– Et gare à toi si tu recommences, gronde la mère de mon père.

– Elle sait bien ce qui est bon, la gamine, allez! apprécie Madame Steiner en me poussant vers l'écurie. Venez, on va lui montrer le petit veau.

Sur sa litière, dans la pénombre, Rosa la vache me fixe de son énorme pupille. C'est une Schwytzoise râblée, au bassin généreux, à la corne facile. Son veau s'est couché sur le flanc, épuisé par ses élévations inaugurales. Rosa qui épie mes gestes sans ciller, me charge soudain en meuglant. Je hurle, moquée par les deux femmes unanimes.

– Une toute brave, celle-là, répète la fermière en flattant le museau baveux. Mais je ne sais pas pourquoi, elle déteste mon mari. Mercredi, elle a failli l'embrocher. Il voudrait l'abattre et qu'on se la garde. Vous avez vu ses cuisses? Autant bouffer du caoutchouc.

Ma grand-mère compatit, je trépigne, réclame ma mère à grands cris.

– Mon poulet, hein, Madame Steiner? Je compte sur vous.

Madame Steiner nous tourne brusquement les talons, s'engage en marmonnant dans le chemin creux menant à sa basse-cour. Elle claque sa cuisse droite à chaque enjambée, et soupire crescendo :

– Un si beau spécimen, nourri au grain fin, presque à la cuillère, des semaines et des semaines, et l'autre qui insiste, pas le moindre égard pour le travail... «Le prix que vous voulez, Madame Steiner». Et bien, vous pouvez compter sur moi, le prix, vous l'aurez, Madame Rivier!

Anne Rivier